

Sujet: [INTERNET] C946 tr: Avis du Pays Voironnais sur le projet de réaménagement de l'A 480 de l'échangeur du Rondeau

De : enquête publique <enquetepubliquea480rondeau@orange.fr>

Date : Tue, 9 Jan 2018 21:08:10 +0100 (CET)

C946

> Message du 09/01/18 13:58

> De : "Rose DOS SANTOS" <rose.dossantos@paysvoironnais.com>

> A : enquetepubliquea480rondeau@orange.fr

> Copie à :

> Objet : Avis du Pays Voironnais sur le projet de réaménagement de l'A 480 de l'échangeur du Rondeau

>

>

>

Bonjour,

>

>

Vous trouverez ci contre, dans le cadre de l'enquête publique en cours, **l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur le projet de réaménagement de l'A 480 et de l'échangeur du Rondeau qui a fait l'objet d'une délibération le 19 décembre dernier.**

Je vous remercie de bien vouloir le transmettre à la Commission d'Enquête .

>

>

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments et vous remerciant par avance de bien vouloir accuser réception de ce présent mail,

>

>

Sincères salutations,

>



17-200 avis PV aménagement A48 échangeur du rondeau.pdf

DÉLIBÉRATION N° 17-200

SERVICE DES
MOBILITES

Objet : Projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : avis du Pays Voironnais dans le cadre de l'enquête publique

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS :**

Le Conseil Communautaire
de la Communauté
d'Agglomération du Pays
Voironnais s'est réuni le
mardi 19 décembre

2017 sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul BRET,
en suite de la convocation
en date du 12 décembre
2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 19 décembre 2017

Résultats des votes

Nombre de conseillers en exercice : 66

Présents :

ALLARDIN Yves, BALLY Cécile, BARBIERI Jérôme, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, BOULANGER Evelyne, BOURGEAT Bernadette, BRET Jean-Paul, CAILLY Jean, CATTIN Bruno, CHENE Marie-Ange, CHOLAT Patrick, CUDET Michel, DE JAHAM Michaël, DEVEAUX Monique, DHERBEYS Jean-Yves, DURAND Pierre, FAVRE Ghislaine, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, GAL André, GATTAZ Bruno, GAUJOUR Jean-François, GODARD Laurent, GOUT Jean-Paul, GRAMBIN Roland, GUILLAUD BATAILLE Bruno, GUILMEAU Guy, GUTTIN Christine, JEAN Marie-Elisabeth, LAURENT Brigitte, LEVEQUE Jean-Christophe, MOLLIERE Denis, MOTTE Alyne, PARREL Dominique, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PHILIP René, PRESUMEY Franck, REMOND Luc, REY Claude, ROSTAING-PUISSANT Michel, ROULET Jean-Pierre, SOUBEYROUX Jean-Louis, ZAMBON Dolorès.

Pouvoirs : BALLY Jean-Luc donne pouvoir à GODARD Laurent, BESSON Roland à CATTIN Bruno, BUCCI Marie-Laure à DHERBEYS Jean-Yves, FORTE Jessica à ZAMBON Dolorès, GERIN Anne à SOUBEYROUX Jean-Louis, GOY Olivier à REMOND Luc, MAZZILLI Rosanna à FAVRE Ghislaine, MOREAU Anthony à GAL André, NOGUER Serge à CHENE Marie-Ange, PERRIN Noëlle à ROSTAING-PUISSANT Michel, POLAT Julien à ALLARDIN Yves, RIVIERE Virginie à LEVEQUE Jean-Christophe, SIMONET Gérard à FERRATO Adriano.

Absent ou excusé : AUGIER Cédric, BALLAND Catherine, CHARLETY Nicolas, FAVIER Anne, GUTTIN Christian, HUMEAU Cécile, JULIEN Gilles, LOCONTE Jean-Pierre, SEIGLE VATTE Gérard.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CHENE Marie-Ange

Rapporteur : Luc Rémond, Vice-Président aux politiques de déplacements avec les partenaires extérieurs, pôles d'échanges et voiries

Au début de l'hiver dernier, l'État, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et la société d'Autoroutes AREA, signaient un protocole d'intention démontrant leur engagement commun au service du réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Au printemps 2017, le Pays Voironnais a été destinataire d'un courrier dans lequel il était invité à donner son avis sur l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau dans le cadre de la concertation inter- services préalable à l'enquête publique de déclaration d'utilité publique du projet.

Un courrier avait été adressé au Préfet et à ses services en mai dernier et avait fait l'objet d'un point d'information en Conseil Communautaire du 30 mai.

Actuellement, le projet est en phase d'enquête publique du 20 novembre au 12 janvier 2018 (la période d'enquête ayant été prolongée). Le dossier d'enquête est consultable dans les mairies où des permanences sont prévues, à savoir Grenoble, Echirolles, Fontaine, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Sassenage, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux ainsi qu'en ligne sur le site internet : www.isere.gouv.fr

Le public peut formuler ses remarques par courriel : [enquetepubliquea480rondeau\(at\)orange\(dot\)fr](mailto:enquetepubliquea480rondeau(at)orange(dot)fr)

Le Pays Voironnais souhaite dans le cadre de l'enquête publique apporter son avis sur ce projet d'aménagement sur la base du contenu du courrier adressé au Préfet au printemps dernier.

En préambule, le Pays Voironnais se félicite du travail mené et de la recherche de consensus qui s'est traduit par la signature du protocole d'accord par l'ensemble des partenaires concernés (État, AREA, Département, Grenoble Alpes Métropole), protocole qui met en avant l'objet principal du projet : la résorption des difficultés d'accès à l'agglomération grenobloise dû au « goulet d'étranglement » à deux voies au début de la section de l'A480.

Le projet soumis à enquête publique concerne à la fois :

- **l'aménagement de l'A480** entre la bifurcation A48 / A480 / RN481 et l'échangeur du Rondeau (sous maîtrise d'ouvrage de la société AREA) qui prévoit l'élargissement à 2 x 3 voies de cette section centrale urbaine de l'autoroute sur une longueur d'environ 7 km et la remise à niveau environnementale et patrimoniale de l'infrastructure. Des aménagements au niveau de certains diffuseurs sont également prévus afin d'améliorer les conditions d'accès et de desserte de Grenoble.

- **l'aménagement de l'échangeur du Rondeau** (sous maîtrise d'ouvrage de l'État) qui comprend le réaménagement de la Rocade Sud, entre l'échangeur du Rondeau et le diffuseur des États Généraux sur une longueur d'1,5 km environ et de ses bretelles d'accès.

Le Pays Voironnais partage pleinement les objectifs visés par ces 2 aménagements et plus particulièrement :

- fluidifier la circulation des usagers et fiabiliser leurs temps de parcours pour l'accès, les échanges internes à l'agglomération et les flux longue distance, au quotidien et lors des grandes migrations touristiques,;
- ne pas favoriser l'augmentation des flux d'échanges et de transit sur la section centrale de l'A480,
- réduire, pour les populations riveraines, l'impact de ces infrastructures et de la circulation qu'elles supportent sur le cadre de vie et l'environnement.

Nous considérons que ce projet tel qu'étudié et proposé est nécessaire et indispensable et permettra, nous l'espérons, de réduire significativement les congestions et les difficultés que subissent au quotidien les habitants de nos territoires qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour se rendre quotidiennement sur l'agglomération.

Les scénarios travaillés et retenus de par leur ampleur et leur capacité pourront répondre aux évolutions futures et préservent autant que possible l'avenir.

A ce titre, nous retenons plusieurs intentions en matière de mobilité durable et de co-voiturage qui permettront de répondre aux défis des décennies à venir et à l'accompagnement des mutations sur l'usage et la pratique de la voiture qui ont déjà débuté, en cours ou à venir.

Nous notons tout particulièrement les volontés de participation au développement des parkings de covoiturage en amont de l'A480 (le Pays Voironnais œuvre depuis plusieurs années maintenant à l'aménagement de ceux-ci à proximité immédiate des échangeurs), une expérimentation du covoiturage dynamique (à privilégier sur la Voie Réservée aux Transports en Commun afin de ne pas impacter les capacités proposées par les nouveaux aménagements), les études de faisabilité d'expérimentation d'arrêts urbains sécurisés sur diffuseurs, la participation au développement de bornes de recharge électrique sur les parkings de relais et de covoiturage, l'expérimentation de nouvelles avancées technologiques en matière d'autoroute connectée...

Ces intentions affichées dans le présent dossier doivent évoluer vers des objectifs partagés pour répondre aux préoccupations de l'ensemble des acteurs signataires de la charte en faveur du covoiturage, des parkings relais et de l'auto-stop organisé piloté par l'EP SCOT.

Enfin, le Pays Voironnais souhaite aussi indiquer qu'il est très favorable à la gestion dynamique des vitesses (90 km/h, 70 km/h, 50 km/h). Celles-ci doivent être pensées en fonction des heures de pointe/ heures creuses et en fonction des périodes (jour, nuit, semaine, WE et vacances) afin qu'elles soient adaptées aux trafics et flux constatés.

L'idée de la gestion dynamique et adaptée des vitesses a pour objet de garantir l'accès et les temps de parcours à l'agglomération grenobloise pour les pendulaires actuels, de renforcer le pôle d'équilibre de Voiron et du Pays Voironnais, tout en agissant sur le phénomène de péri-urbanisation.

En dernier lieu, la Région Urbaine Grenobloise, dans son ensemble et dans sa pluralité, ne pourra faire l'économie d'une réflexion active sur la question, certes très complexe de l'aménagement des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements, entreprises et collectivités générateurs de déplacements.

Enfin, le Pays Voironnais tient à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage pendant la phase des travaux sur la mise en place de mesures et actions spécifiques pour garantir au mieux l'accessibilité de la ville (avec la mise en place de transports alternatifs et collectifs spécifiques).

Ce point a fait l'objet d'une présentation en Commission « Organisation de la Mobilité » du 13 décembre 2017 et proposé aux membres du Conseil communautaire.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte, qui selon sa nature, a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 27 décembre 2017 et a été déposé à la Préfecture de l'Isère le :

21 DEC. 2017

La présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 57 voix

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Président,

Jean-Paul BRET.

